



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN**

Séance du 24 septembre 2007

L'an deux mille sept, le 24 septembre, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 18 septembre 2007, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger Martinache, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	16	Présents :	12	Votants :	14
Présents :	Roger MARTINACHE, François HILLION, Patrick BINZ, Claude BOUSQUET, Denis GARCIA, Josette HUARD, Michel Mahieu, Pascal NAWROCKI, Isabelle PAIN, Christian POURIAS et Patrice YERMIA.					
Représenté :	Taouès COLL par Roger MARTINACHE et Huguette DEFOREIT par Josette HUARD					
Absents :	Bernard Gleize et Alain Dubas					
Secrétaire :	Michel Mahieu					

Délibération n°53/2007 : Délibération portant soumission à déclaration préalable de toute édification d'une clôture sur le territoire de la Commune.

Vu les nouveaux articles R 421-9 et suivants applicables au 1er octobre 2007, et notamment le nouvel article R 421-12 du code de l'urbanisme,

Considérant que le Conseil Municipal peut décider de soumettre à déclaration les clôtures sur tout ou partie du territoire de sa commune ,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de soumettre à déclaration l'ensemble des clôtures édifiées sur la totalité de son territoire.

Fait à Vauhallan, le 25 septembre 2007,

